
Russie : rupture de câbles en mer Baltique, le capitaine de l'Eagle S plaide non coupable

Description

Le tanker Eagle S, enregistré aux îles Cook, avait endommagé en décembre 2024 cinq câbles sous-marins dans le golfe de Finlande après avoir laissé traîner son ancre sur près de 56 miles (90km).

Le capitaine du navire, lequel relève *a priori* de la fameuse flotte fantôme qui permet à la Russie de contourner les sanctions occidentales qui entravent ses exportations de pétrole, nie avoir endommagé intentionnellement les câbles : le 5 septembre, Davit Vadatchkoria, un ressortissant géorgien, et deux officiers supérieurs attachés au tanker ont dû répondre d'acte de sabotage devant le tribunal du district d'Helsinki où ils sont accusés de « délit criminel aggravé et d'ingérence aggravée dans les communications ».

Pour le procureur en charge de l'affaire, l'équipage a négligé intentionnellement ses devoirs, tandis que la défense a insisté sur le caractère accidentel des dommages. D. Vadatchkoria a déclaré au tribunal que l'équipage n'avait pas vu que l'ancre était tombée du navire, rien n'indiquant selon lui un événement inhabituel. Tous les contrôles avaient été effectués avant que le navire ne quitte le port russe d'Oust-Louga, le 25 décembre. Puis, le navire avait réduit sa vitesse, alors que le temps était gros, et même envisagé de procéder à un arrêt. C'est alors que les autorités finlandaises avaient contacté l'Eagle S, après avoir constaté la rupture des câbles, pour s'enquérir des ancrages du navire : l'équipage avait alors assuré qu'elles étaient en sécurité.

[La multiplication des accidents similaires au cours des dernières années](#), en particulier en mer Baltique, conduit nombre d'experts à douter du caractère spontané de ces événements et à y voir plutôt un élément de la guerre hybride que la Russie mène à l'encontre des pays occidentaux. Moscou est en particulier accusé d'utiliser sa flotte fantôme pour procéder à ces actions.

L'équipage, dont les réponses ont visiblement peiné à convaincre, pourrait se voir opposer des peines de prison d'au moins deux ans et demi.

Sources : *The Moscow Times, Yle.fi, Helsinki Times.*

date créée

08/09/2025

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou